

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL
DU JEUDI 8 juin 2023

Président : Jean-Luc PORCHET
Vice-Président : Christian ROSSEL
Secrétaire : Amandine GONCALVES

Le Président ouvre la séance du Conseil Général du jeudi 8 juin 2023 à 20h05.

Le Président salue Monsieur Maillefer de l'Omnibus et rappelle aux conseillers de donner leur nom lorsqu'ils prennent la parole.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est requise.

L'ordre du jour est validé comme suit :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 27 avril 2023
3. Assermentation des nouveaux membres
4. a) lettres et pétitions (à faire parvenir à M. Jean-Luc Porchet, Président du Conseil, au plus tard pour le samedi 3 juin 2023)
b) communications de la Municipalité
5. Préavis 10/2023 Comptes communaux 2022
6. Préavis 11/2023 Demande de crédit relatif au programme énergétique et climatique communal
7. Election du Bureau
8. Divers

L'ordre du jour est accepté par le Conseil.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel. 57 membres sont présents, 31 sont excusés et 5 sont absents. Le quorum de 32 membres est donc atteint.

Les membres du bureau présents officieront en tant que scrutateurs pour cette séance.

2. Adoption du procès-verbal du 27 avril 2023

Aucune modification n'est demandée.

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2023 est accepté par 51 voix, 5 abstentions, 0 refus.

3. Assermentation des nouveaux membres

Le Président assermente 2 nouveaux membres : Mme Ruprecht Carinne et M. Ruprecht Martial.

4. a) Lettres et pétitions

Le Président n'a pas reçu de lettre.

b) Communications de la Municipalité

André Roch, Syndic, annonce le décompte final pour les travaux de la Place du village. Le devis de base était de CHF 1'530'000.- et le décompte final s'élève finalement à CHF 1'313'929.45, ce qui fait une économie de CHF 216'070.55, ce qui est une bonne surprise. Les économies viennent principalement du poste « imprévu » car il n'y en a pas tellement eu, des honoraires pour le suivi de l'archéologie qui sont d'environ CHF 30'000.- de moins et des travaux de génie civil d'environ CHF 60'000.- de moins.

Reynold Michel, Municipal, annonce que le boursier communal M. Allemann étant à l'arrêt maladie, il n'y aura pas de facture d'eau au premier semestre. La facture du relevé d'eau sera envoyée au mois de novembre pour l'année entière.

5. Préavis 10/2023 Comptes communaux 2021

André Roch, Syndic, explique que cette année ne fut pas évidente pour finaliser les comptes, car le boursier M. Allemann est en congé maladie. Dans l'urgence, la Municipalité a fait appel à Madame Bournival Christiane d'Arnex qui a déjà officié comme boursière communale à Juriens avec l'aide de Monsieur Michaud Marc ancien boursier à Ballaigue et qui est spécialiste dans les comptes communaux. **André Roch, Syndic**, remercie ces deux personnes pour l'aide apportée. Il lit ensuite le préavis.

La Municipalité présente les comptes 2022 en comparaison avec le budget et les comptes 2021. Le résultat dégage un excédent de recettes de CHF 302'066.72. Les revenus totalisent CHF 2'871'938.72, le budget prévoyait CHF 2'569'872.-. Les charges s'élèvent à CHF 2'821'365.93 dans les comptes et CHF 2'635'695.80 au budget indiquant une augmentation de charges de CHF 185'670.13. Les principales différences relèvent des postes suivants :

- Administration : Diverses interventions liées au logiciel informatique, la mise en place du code QR pour la facturation ainsi qu'une formation du nouveau boursier sur le logiciel explique l'écart de budget. Le bonus accordé par la Vaudoise Assurances sur les excédents se monte à CHF 1'228.50.

- Finances : Défalcatons : les pertes enregistrées par l'Administration cantonale des impôts (ACI) sur nos impôts communaux sont deux fois plus importantes que prévues au budget. Une partie de ces pertes pourront être compensées ultérieurement par un retour après une procédure de poursuite. En rapport avec le commentaire précédent, une augmentation du fonds de réserve débiteurs au bilan a pour conséquence un enregistrement exceptionnel de charge dans ce poste. Le rendement d'impôts est meilleur que prévu au budget. Des frais bancaires uniques de CHF 800.- sur le nouvel emprunt expliquent la différence avec le budget. En ce qui concerne les fonds de péréquation, la somme de CHF 32'541.- a été perçue en 2022 à la suite de l'établissement du décompte final 2021. De manière générale, la participation à la péréquation et à la facture sociale suit le rendement d'impôt. Il est à noter que l'impact financier de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) prévue pour 2025, ne devrait pas être importante pour notre commune. Un montant de CHF 50'000.- est attribué comme fond de réserve pour les travaux futurs.

- Domaines et bâtiments : Le drainage de la parcelle 1 se monte à CHF 12'532.-. Les frais d'étude sont de CHF 3'877.20 au lieu des CHF 10'000.- prévus au budget.

- Forêts : Forte augmentation de la vente de bois ainsi qu'une légère augmentation des frais d'exploitation.
- Grande salle : Le prix du mazout est la principale conséquence de l'augmentation de ce poste. Des travaux d'entretien conséquents sont à prévoir. Le résultat de l'exercice permet d'effectuer une provision de CHF 71'460.05, arrondissant au bilan le fonds affecté à la Grande salle à CHF 160'000.-
- Collège : La chaudière a été remplacée. En raison de futurs travaux et du bon résultat de l'exercice, CHF 100'000.- ont été provisionnés.
- Ruelle de la Dîme 1 (ancien abattoir) : le remplacement de la hotte de ventilation a été effectué.
- Fontaines : La réparation de la toiture de la fontaine a été effectuée.
- Ancien Battoir : Patrimoine financier rapportant CHF 96'000.- auxquels CHF 40'000.- sont déduits en prévision de futurs travaux de rénovation.
- Bulande : l'entreprise Sonomix a procédé à l'installation audiovisuelle pour CHF 11'629.50. L'éclairage sécurisant donnant sur le parking a été installé. Un amortissement complémentaire de CHF 75'450.- a pu être comptabilisé, grâce au bon résultat de l'exercice.
- Routes : Le montant prévu au budget pour les panneaux solaires découlant de la mise en place du règlement de stationnement n'a pas été utilisé. Les intérêts prévus au budget pour CHF 3'750.- se sont finalement montés à CHF 4'004.-
- Parcs : La place de jeux en Bulande a coûté CHF 23'963.90.
- Réseaux, égouts, épuration : L'équilibre des comptes est respecté. Une facture de Cand-Landi pour l'entretien des eaux claires s'élève à CHF 8'223.10
- Enseignement primaire et secondaire : Les coûts dépendent du nombre d'élèves.
- Police : L'estimation faite en charge lors de l'établissement du budget correspond à CHF 300.- près à nos comptes.
- Service social : Le montant budgétisé pour l'UAPE de CHF 165'501.- représente le coût total si toutes les places sont prises par des enfants d'Arnex. Le coût réel est de CHF 52'786.12.-.
- Remboursement AJOVAL : le résultat de CHF 19'075.60 est inférieur au budget qui prévoyait un retour de CHF 25'000.-.
- Prévoyance sociale cantonale : Estimation du remboursement revu à la baisse de CHF 28'727.- par rapport au budget. L'augmentation de notre rendement d'impôts, spécialement la partie des impôts conjoncturels, est la conséquence directe de la différence sur ce poste.
- Service des eaux : Les travaux prévus au budget ont été effectués. Les honoraires d'ingénieur de mise en conformité du réseau d'eau potable pour CHF 8'077.50 expliquent la différence avec le budget. Pour l'équilibre des charges et produits, CHF 3'500.- ont été portés au fonds de réserve service des eaux.
- Service du gaz : La marge du bénéfice a diminué suite à la pénurie d'énergie, selon les chiffres reçus par VO Energies.

Résultat :

Revenus	CHF 2'871'938.72
Charges	CHF 2'821'365.93
Excédent de revenus	CHF 50'572.79
Le budget prévoyait un excédent de CHF 65'823.80.	

Le résultat bénéficiaire de CHF 50'572.79 est la conséquence d'un rendement d'impôts plus important que prévu.

Ajoutant à l'excédent de revenus 2022, les amortissements et attributions complémentaires donnent un résultat net effectif de CHF 364'762.84 auxquels s'ajoutent les amortissements minimums et attributions obligatoires d'équilibre de CHF 163'329.33. Nous obtenons ainsi une capacité d'autofinancement de CHF 528'092.17. La capacité d'autofinancement est un indicateur fiable et transparent sur l'évolution de la santé financière de la commune.

Quatre emprunts finançant les investissements de la Commune s'élèvent à CHF 3'542'710.- fin 2022 couvrant la rénovation du collège en 2000, les transformations de l'Ancien Battoir en 2011 et Bulande en 2020, ainsi que la Place du village en 2022. L'amortissement total annuel s'élève à CHF 145'440.-.

La part de notre commune sur la répartition du cautionnement du plafond d'endettement à l'Association scolaire intercommunale Orbe & Région (ASIOR) se monte à CHF 148'767.45. Le cautionnement maximum est de CHF 1'758'307.34. Au 31 décembre 2022, l'endettement effectif de l'Office Régional de la Protection Civile (ORPC) est nul (cautionnement maximum fixé à CHF 7'076.-)

Le Capital s'élève au 31 décembre 2022 à CHF 2'239'161.83.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie les Conseillers d'accepter les comptes communaux 2022 tels que présentés.

Valérie Bourquard, rapporteure de la Commission de Gestion et Finances lit le rapport. La Commission composée de Mesdames et Messieurs Valérie Bourquard, Sylvie Faessler, Bernard Gauthey, Michel Renaud-Dit-Louis et Philippe Monnier s'est rencontrée le 22 mai 2023 en présence des Municipaux et de Monsieur Marc Michaud, fiduciaire à la Sarraz.

Sur la base des comptes 2022 comparés au budget 2022 et aux comptes 2021 ainsi que sur le rapport de la fiduciaire OFICO, la Commission relève que :

- Les comptes 2022 présentent un bénéfice de CHF 50'572.79 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 65'823.80.
- La capacité d'autofinancement se monte à CHF 528'092.17.
- Les emprunts s'élèvent à CHF 3'542'710.- avec un amortissement annuel de CHF 145'440.-.
- Le solde des fonds de réserve se monte à CHF 1'486'705.93, soit une augmentation de CHF 210'974.23.
- Le capital au 31.12.2022 est de CHF 2'239'161.83.

La Commission fait les remarques suivantes :

- La somme de prélèvement des impôts est toujours aussi imprévisible. Le budget de l'UAPE devrait être plus précis et ne pas se baser sur une occupation à 100% par des enfants d'Arnex. La différence entre le budget et les comptes est trop importante. L'exercice 2022 est excellent, les comptes sont bien tenus. Toutefois, sur le conseil de la Fiduciaire, la commission souhaite attirer l'attention sur les incidences futures d'une nouvelle péréquation qui prendra effet en 2025. L'impact financier n'est pas encore connu. Un nouveau plan comptable (MCH2) doit également être mis en place entre 2025 et 2027 afin d'harmoniser la présentation des comptes pour toutes les communes de Suisse. Ce nouveau plan comptable nécessite une formation des boursiers et des heures pour s'approprier le nouveau plan comptable.

La Commission remercie la Municipalité et ses collaborateurs pour leurs activités.

La Commission recommande au Conseil Général d'approuver les comptes 2022 tels que présentés par le préavis 10/2023.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques.

Il n'y a pas de remarque ou question. L'assemblée vote.
Acceptez-vous le préavis 10/2023 Comptes communaux 2022 ?

Pour : 57
Contre : 0
Abstention : 1

Les comptes communaux 2022 tels que présentés par le préavis 10/2023 sont acceptés.

6. Préavis 11/2023 demande de crédit relatif au programme énergétique et climatique communal.

Claire Desponds, municipale, explique le préavis. Le Plan énergie et climat communal (PECC) est un programme de soutien qui actualise et élargit le Concept énergétique des communes vaudoises lancé en 2009. Il propose aux communes un appui technique et financier pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans climat communaux. Il s'agit de procéder à un état des lieux de la situation communale en termes de consommation, économie, perte d'énergies diverses et plus globalement de durabilité. La commune peut ensuite envisager d'agir intelligemment. Un catalogue est proposé aux communes afin d'agir sur trois axes.

- Actions transversales : Formation des élus et du personnel communal ; participation de la population, rénovation/construction durable
- Energie et mobilité : réduction de la consommation de l'éclairage public, développement du réseau de chaleur durablement ; etc.
- Adaptation aux changements climatiques : renforcement de la biodiversité ; identification et lutte contre les espèces exotiques envahissantes ; protection de la population des atteintes dues à la canicule ; etc.

Le Canton subventionne la démarche à 50% des coûts plafonné à CHF 12'500.- sous certaines conditions. Depuis le mois de décembre 2022, le groupe de travail PECC s'est réuni à cinq reprises. Les outils fournis par le Canton ont fait l'objet d'une analyse approfondie. Des renseignements ont été pris auprès de Vo Energies et Romande Energie concernant la consommation au cours des dernières années. Le groupe de travail a sollicité des devis auprès de trois bureaux, en a retenu deux et rencontré un représentant de chacun de ceux-ci le 24 mai 2023. La subvention cantonale est garantie pour l'emploi d'un bureau d'experts. La phase initiale est primordiale afin de bénéficier d'un état des lieux précis de son impact carbone et des pistes à emprunter en termes d'économies d'énergie. L'accent est mis sur la participation de la population, qui est sondée par différents biais (questionnaires tous-ménages et séances d'information) durant la première année. Le 25 mai dernier, Claire Desponds, Denis Barclay, Sébastien Meylan et Reynold Michel ont suivi une formation sur le PECC et ont pu discuter avec d'autres élus communaux. Les communes les plus avancées arrivent au bout de la première année.

En définitive, en tenant compte des montants articulés dans les devis établis par Planair SA et Eqllosion Sàrl, ajoutés des frais de communication à la population sur l'évolution de la

démarche et des vacations de la Commission ad hoc qui devra être nommée, un crédit d'investissement de CHF 30'000.- apparaît adéquat.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie les Conseillers d'accepter le crédit d'investissement relatif au Plan énergie et climat communal de CHF 30'000.-.

Valérie Bourquard, rapporteure de la Commission de Gestion et Finances lit le rapport. La Commission composée de Mesdames et Messieurs Valérie Bourquard, Sylvie Faessler, Bernard Gauthey, Michel Renaud-Dit-Louis et Philippe Monnier s'est rencontrée le 25 mai 2023 avec les municipaux Claire Desponds, Carine Gigandet-Monnier, Sébastien Meylan et Reynold Michel. Le groupe de travail désigné et la Municipalité ont validé l'utilité de la démarche PECC qui permettra d'établir un état des lieux précis des pistes envisageables à emprunter en termes d'économies d'énergie. La commission a relevé une volonté manifeste de la part de la Municipalité à associer la population à cette réflexion. La commission propose donc au Conseil général d'accepter le crédit d'investissement de CHF 30'000.- au Plan énergie et climat communal.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques.

Christian Rossel demande si le préavis prend en compte la participation du Canton, puisqu'il est prévu que celui-ci participe à hauteur de 50%.

Claire Desponds, municipale, explique que la facture sera d'abord payée au bureau d'experts par la Municipalité et ensuite remboursée par le Canton.

Cédric Bovet demande si la commission consultative pour le PECC sera changée en fin de législation, ou si d'autres personnes peuvent venir participer ou au contraire se retirer. Est-ce qu'il y a des règles imposées par l'Etat sur le nombre de personnes faisant partie de la commission ?

Claire Desponds, municipale, répond que la réflexion n'a pas encore été poussée jusqu'à ce stade, cela sera mis en discussion, et non il n'y a pas de règles fixées.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. L'assemblée vote.

Acceptez-vous le préavis 11/2023 demande de crédit relatif au programme énergétique et climatique communal.

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 6

La demande de crédit relatif au programme énergétique et climatique communal telle que présentée par le préavis 11/2023 est acceptée.

7. Election du Bureau

Le Président officie pour l'élection du futur président puisqu'il s'agit de son dernier Conseil. **Christine Monnier** propose Christian Rossel comme président. Il n'y a pas d'autre proposition.

Christian Rossel est élu Président du Conseil Général depuis le 1er juillet 2023 sous l'applaudissement des conseillers.

En ce qui concerne l'élection du vice-président, il n'y a pas de candidats, Le Président pose la question individuellement à chaque conseiller.

Karine Eichler demande en quoi consiste le poste.

Le Président explique qu'il faut être présent lors des votations (environ 4 fois par année), élections communales et cantonales, faire partie du Bureau du Conseil et remplacer le Président en cas d'absence.

Personne n'accepte le poste de vice-président.

Christian Rossel, vice-président, explique que ce n'est pas un poste piège, car il souhaite rester Président de nombreuses années et qu'il s'agit d'un engagement relatif.

Election des scrutateurs: Maryline Bissat et Gael Roch reprennent le poste sous les applaudissements de l'assemblée.

Lyne Monnier et Arnaud Morel, acceptent le poste de scrutateurs suppléants.

8. Divers

Le Président donne la parole à Carinne Ruprecht. Elle se présente auprès des Conseillers et annonce qu'elle est intéressée à devenir Municipale, même si elle n'habite pas depuis longtemps dans le village, elle est motivée. Elle est maman et grand-maman et travaille à 80% dans une entreprise qui s'appelle Orthoconcept. L'assemblée applaudit.

Le Président rappelle que l'élection municipale aura lieu le 18 juin. En cas de second tour, celui-ci aura lieu le 9 juillet avec dépôt des listes au 20 juin. L'élection pour le/la Syndic aura lieu le 3 septembre, dépôt des listes le 7 août. En cas de second tour, celui-ci aura lieu le 24 septembre avec le dépôt des listes au 5 septembre.

La date du Conseil du mois d'octobre n'est pas encore connue. Le dernier Conseil de l'année aura lieu le 14 décembre.

Pour ceux qui souhaitent recevoir les convocations et documents relatifs aux Conseil général par email, il faut en faire la demande à la secrétaire.

Le Président remercie toutes les personnes qui ont travaillé avec lui dans les commissions et au Bureau pendant ses 11 dernières années ainsi que les Conseillers pour l'esprit constructif et respectueux.

Reynold Michel, municipal, remercie, avec un beau bouquet de fleurs, au nom de la Municipalité Barbara Bovet et Christine Monnier pour leurs années en tant que scrutatrices ainsi que Jean-Luc Porchet avec une bonne bouteille de vin pour ses années de présidence. Il remet ensuite également à André Roch une bouteille de vin en le remerciant pour ses années comme Syndic et lui souhaite, sous les applaudissements de l'assemblée, tout de bon pour sa retraite. Un verre de l'amitié sera offert à la fin du Conseil.

Cédric Bovet demande s'il est normal que la rue de la Gare soit complètement éteinte.

André Roch, Syndic, explique que l'électricien n'est pas pressé, mais c'est en cours.

Isabelle Cuhe annonce que les ateliers ouverts auront lieu en juin 2024 au lieu du mois de novembre.

Le Président clôt la séance à 21h17.

Le Président
Jean-Luc Porchet

La Secrétaire
Amandine Gonçalves